Art. 2. L'article 480 du Code pénal est applicable aux contraventions prévues par les parts de la présente loi.

Après Pierre, la gauche républicaine et l'Union démocratique n'approuvent pas cette proposition.

La proposition démocratique a réuni 300 voix, contre 1 seulement à la proposition. Ont voté contre la proposition, Cazeaux, Marcel, Pichard, Combes, Lelie, Rayneaud et Dupuy.

La Séance

La séance est ouverte à 3 heures.

A l'ouverture de la séance, M. Challemel-Lacour rappelle la mémoire de M. Pasteur.

J'ai trop duré, le chemin du Sénat de Rennes nous mène par laquelle il me fut connaître que M. le baron de Mohrenheim, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, a présenté ses lettres de rappel à l'empereur Alexandre III.

Le texte du discours prononcé par le président, et qui, par le compte rendu de la séance, est été

Tous ensemble aux sentiments auxquels le Sénat vient unanimement de livrer la nouvelle, Sa Majesté le Roi de Suède et Norvège, Sa Majesté l'Empereur de Russie, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche